



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Piémont

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2026-33-ACNC

Arrêté temporaire de circulation
Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation
(Réfection de la chaussée sur le pont de Sardan)

Sur la D178
Du PR0+380 (43.8802772253, 4.0466346766) au PR0+490 (43.8793092017, 4.0463567105)
Sur le territoire des communes
d'**ORTHOUX-SÉRIGNAC-QUILHAN** et **SARDAN**,
Hors agglomération
Du lundi 06 juillet 2026 au vendredi 10 juillet 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la route,
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** l'avis favorable de la commune de Sardan en date du 04/06/2026,
- Vu** la consultation pour avis auprès de la commune d'Orthoux-Sérignac-Quilhan en date du 03/06/2026,
- Vu** la consultation pour avis auprès de la commune de Quissac en date du 03/06/2026,
- Vu** l'avis non concerné des transports LIO en date du 03/06/2026,
- Vu** la consultation pour avis auprès de la Gendarmerie en date du 03/06/2026,
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 04/06/2026,
- Vu** le chantier de réfection de la chaussée du pont de Sardan (P02120) programmé par les équipes du Département sur la D178 du PR 0+380 au PR 0+490 sur le territoire des communes d'**ORTHOUX-SÉRIGNAC-QUILHAN** et **SARDAN**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D178 du PR 0+380 au PR 0+490 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon les itinéraires

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté et précisé ci-dessous.

Déviations RD178 : Réfection de la chaussée sur le pont de Sardan Via: D 178, Route de Nîmes, D 45, D 35, D 250, Route de Carnas 14.4 km, 19 min Se diriger vers le nord-est sur D 178 - 20 m Tourner à gauche sur la route de Nîmes (D 999) - 800 m Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers l'ouest sur la route de Nîmes (D 999) - 1 km Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Nîmes (D 999) - 1.5 km Prendre le rond-point, puis la première sortie sur la route de Nîmes (D 999) - 25 m Sortir du rond-point sur la route de Nîmes (D 999) - 1.5 km Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 45 - 100 m Sortir du rond-point sur D 45 - 350 m Prendre le rond-point, puis la troisième sortie sur D 35 - 70 m Sortir du rond-point sur D 35 - 20 m Vous êtes arrivé à votre troisième destination - 0 m Se diriger vers le sud sur D 35 - 5 km Tourner à gauche sur D 250 - 150 m Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers l'est sur D 250 - 2.5 km Tourner à gauche sur la route de Sommières (D 178) - 700 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter **du lundi 06 juillet 2026 à 06h00 jusqu'au vendredi 10 juillet 2026 à 13h30**, afin de tenir compte d'éventuels aléas de chantier.

La durée des travaux est estimée à 2 jours.

Le soir, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par Unité Territoriale d'Alès - Territoire Piémont.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :
- Téléphone : **0784582843**

Article 4 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

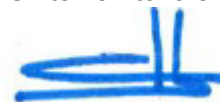
Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
M. le Directeur Général des Services du Département,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la collectivité CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD.

Fait à Alès, le 16/06/2026
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur adjoint de l'Unité Territoriale d'Alès,



Eric BOUSQUET

Diffusions :

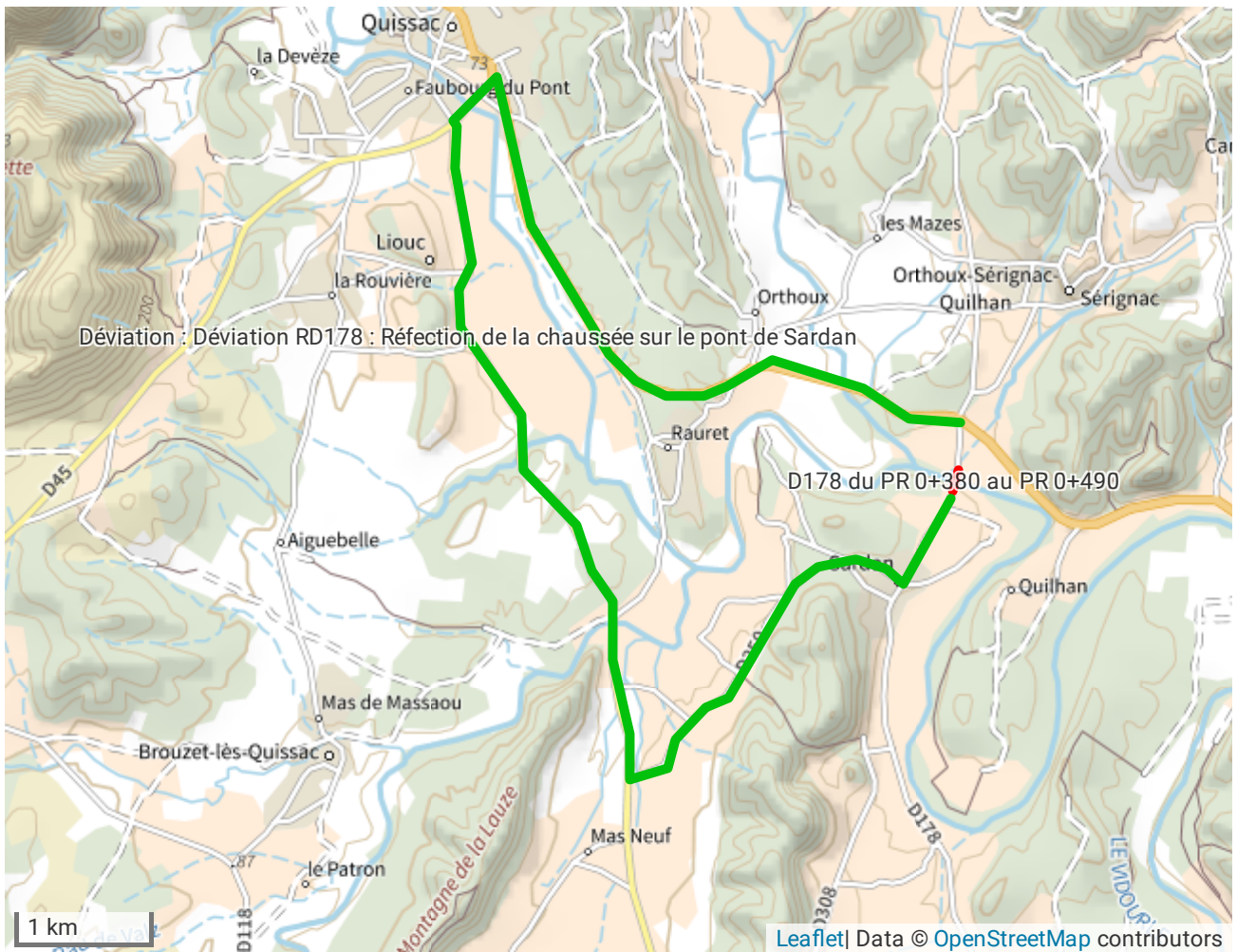
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD,
La commune de SARDAN,
La commune de ORTHOUX-SÉRIGNAC-QUILHAN,

La commune de Quissac,
SDIS du Gard
Transports LIO
UT d'Alès, PER Quissac, TER Piémont

Liste des pièces jointes :

- Localisation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Déviation RD178 : Réfection de la chaussée sur le pont de Sardan

Via: D 178, Route de Nîmes, D 45, D 35, D 250, Route de Carnas

14.4 km, 19 min

Se diriger vers le nord-est sur D 178 - 20 m

Tourner à gauche sur la route de Nîmes (D 999) - 800 m

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers l'ouest sur la route de Nîmes (D 999) - 1 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Nîmes (D 999) - 1.5 km

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur la route de Nîmes (D 999) - 25 m

Sortir du rond-point sur la route de Nîmes (D 999) - 1.5 km

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 45 - 100 m

Sortir du rond-point sur D 45 - 350 m

Prendre le rond-point, puis la troisième sortie sur D 35 - 70 m

Sortir du rond-point sur D 35 - 20 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination - 0 m

Se diriger vers le sud sur D 35 - 5 km

Tourner à gauche sur D 250 - 150 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur D 250 - 2.5 km

Tourner à gauche sur la route de Sommières (D 178) - 700 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m